



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 28 Octobre 2024*

DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**Objet : Attribution du marché n°24009DTIST : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les services de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

**POUVOIRS :** -

**ABSENTS :** Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**Objet : Attribution du marché n°24009DTIST : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les services de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020, qui délègue certaines compétences au Bureau en matière de commande publique et notamment en matière de fournitures et services :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique (40 000HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (221 000 € HT à ce jour) ;

Considérant la consultation n°24009DTIST, lancée le 26 juillet 2024 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de fournitures de produits d'entretien et d'hygiène pour les services de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'analyse des offres et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché public n°24009DTIST, fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les services de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la Société LUCIANI DISTRIBUTION (SIRET : 433 981 545 00034), sise 20501 AJACCIO, sur la base d'un montant annuel estimatif de 19 717.59 € HT (Prix DQE) ;

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO